



## EUROPE

### Comité régional de l'Europe Cinquante-neuvième session

Copenhague, 14-17 septembre 2009

---

EUR/RC59/R3  
16 septembre 2009  
91970  
ORIGINAL : ANGLAIS

### Résolution

#### **La santé en période de crise économique mondiale : incidences pour la Région européenne de l'OMS**

Le Comité régional,

Rappelant la résolution EUR/RC58/R4 sur la direction et la gouvernance des systèmes de santé dans la Région européenne de l'OMS, liée à la Charte de Tallinn adoptée lors de la Conférence ministérielle européenne de l'OMS sur les systèmes de santé : « Systèmes de santé, santé et prospérité » ;

Rappelant la résolution EUR/RC57/R2 sur les objectifs du Millénaire pour le développement dans la Région européenne de l'OMS ;

Ayant présents à l'esprit les rapports de la consultation mondiale de haut niveau sur la crise financière et la santé dans le monde, tenue à Genève le 19 janvier 2009, et de la réunion sur la santé en période de crise économique mondiale : incidences pour la Région européenne de l'OMS, tenue à Oslo les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2009 et dont les recommandations sont jointes dans l'annexe 1 ;

Ayant examiné le document EUR/RC59/7 sur la santé en période de crise économique mondiale : incidences pour la Région européenne de l'OMS ;

1. RECONNAÎT les risques pour la santé et les systèmes de santé, et les principales possibilités d'action qui vont de pair avec la crise économique mondiale en cours, ainsi que la réaction positive des États membres et de différentes parties prenantes du secteur sanitaire en vue d'une réaction commune à cette crise ;
2. PREND NOTE des recommandations d'action formulées par les participants à la réunion tenue à Oslo en avril 2009 ;
3. PRIE INSTAMMENT les États membres de faire en sorte que leurs systèmes de santé continuent à protéger les plus vulnérables (les pauvres, les personnes âgées, les malades et les personnes en mauvaise santé), à faire preuve d'efficacité dans la prestation de services destinés aux individus et à la population, tout en coopérant avec d'autres secteurs afin de favoriser la prise en compte des considérations relatives à l'équité en santé, et à se comporter en agents économiques avisés sur les plans de l'investissement, des dépenses et de l'emploi ;
4. INVITE les États membres à continuer à collaborer dans le contexte des activités du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe :
  - a) en intensifiant le suivi et l'analyse des modifications en cours des conditions de vie, des normes et des valeurs sociales, des modes de vie, de l'état de santé et de l'accès aux soins de santé, tenant compte des valeurs communes de solidarité, d'équité et de participation ;
  - b) en évaluant les performances des systèmes de santé d'une façon systématique pour assurer des améliorations de santé équitables, une protection financière, une réactivité et une amélioration de l'efficacité, notant l'importance particulière d'un financement juste, de l'accès universel à la promotion de la santé, de la prévention des maladies et des soins de santé ;
  - c) en concevant des options réalistes en matière de politique de santé qui visent à faire face aux effets négatifs de la crise économique sur la santé et les systèmes de santé, tout en mettant à profit les possibilités d'apporter toutes les modifications nécessaires à leurs mécanismes de décision, aux droits, aux règles, au fonctionnement, aux architectures organisationnelles, etc ;
5. PRIE le directeur régional :
  - a) d'assurer un leadership à l'égard des États membres dans les efforts que ceux-ci accomplissent pour réduire autant que possible les effets négatifs de la crise sur la santé de leur population en offrant des services adaptés aux besoins propres aux pays ;

- b) de produire des informations sanitaires utilisables et de mener un dialogue novateur et créateur de valeur ajoutée en matière de politique de santé avec les pays, grâce à une recherche comparative des meilleures méthodes, à des activités en réseau entre pays intéressés sur des thèmes particuliers, à l'échange d'informations par tous et à la production d'un ensemble minimal d'indicateurs communs pertinents pour le suivi ;
- c) de faire rapport au Comité régional à sa soixante et unième session, en 2011, sur les enseignements tirés au niveau régional de la façon de faire face à la crise économique.

### *Annexe 1*

Les recommandations présentées ci-dessous sont issues de la Conférence de haut niveau qui s'est tenue à Oslo les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2009.

1. Distribuer la richesse dans un esprit de solidarité et d'équité.
2. Accroître l'aide publique au développement pour protéger les plus vulnérables.
3. Investir dans la santé pour améliorer la prospérité ; protéger les budgets de santé.
4. « Chaque ministre est un ministre de la Santé. »
5. Protéger une santé publique efficace par rapport à son coût et les services de soins de santé primaires.
6. « Plus d'argent pour la santé et plus de santé pour l'argent. »
7. Renforcer l'accès universel aux programmes de protection sociale.
8. Assurer un accès universel aux services de santé.
9. Favoriser des modalités universelles, obligatoires et redistributives de perception de recettes.
10. Envisager d'augmenter les taxes sur le tabac, l'alcool, le sucre et le sel ou de taxer ces produits s'ils ne le sont pas.
11. Améliorer la formation des professionnels de santé et assurer un recrutement conforme à l'éthique.
12. Favoriser une participation active de la population à la conception de mesures visant à atténuer les effets de la crise économique sur la santé.